

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maxime Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/add919a931eb8842d54e2555>

Date d'obtention : 2022-03-17 17:17:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un bon partenariat qui permet d'uniformiser nos pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivi d'un protocole plus spécifique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le questionnement demeure toujours sur ce qui se passe dans le milieu scolaire et à l'extérieur de l'école. Les lundis matin sont souvent les moments où l'on récolte les erreurs de fin de semaine. C'est parfois difficile de faire la différence entre le milieu scolaire et ce qui se passe à l'extérieur de l'école et des heures de cours.